



RÈGLEMENT CONCOURS DE PHOTO

DU 14 AVRIL AU 15 JUIN 2025

LE BOIS DANS TOUS SES ÉTATS

Le comité consultatif en charge de la culture organise un concours photo sur la commune de La Limouzinière. L'objectif de ce dernier est de mettre le bois au cœur de ce concours, pensé pour révéler la beauté et la diversité de notre territoire. Il est gratuit et ouvert à tous.

- **Durée du concours**

Le concours est ouvert du 14 avril 2025 au 15 juin 2025.

- **Conditions de participation au concours**

Le concours est ouvert à tous les amateurs de photographies, majeurs ou mineurs. Les membres de l'organisation du concours et du jury ne peuvent participer au concours.

Le principe est de prendre 1 à 5 photographies, en couleur ou en noir et blanc, illustrant la thématique du bois sous toutes ses formes. Il peut s'agir d'un élément naturel, d'une construction, d'un objet ou de toute autre représentation du bois, qu'il soit brut, travaillé ou transformé. Des personnes peuvent être présentes sur la photo, mais sans que leur visage soit reconnaissable.

Le cliché devra impérativement comporter une légende indiquant les éléments suivants : nom du photographe, lien avec la thématique du bois, photographe amateur ou professionnel, type d'appareil photo utilisé (téléphone, bridge, reflex...).

Exemple : Mathieu JULIEN_Bois flotté sur la plage_amateur_reflex

- **Modalité de participation**

La candidature est nominative et la quantité de photos est limitée à 5 par personnes.

Le participant affirme que la ou les photographies qu'il présente sont son œuvre originale. L'organisateur ne sera pas considéré comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

Les photos devront obligatoirement être envoyées par mail à communication@lalimouziniere.fr. Elles devront être au format jpg ou png et de bonne qualité (minimum 2 MO). Pour les fichiers qui seraient trop lourds, un envoi par la plateforme Wetransfer devra être privilégié.

Pour l'inscription, le candidat adressera un message présentant ses noms, prénoms, coordonnées : mail et téléphone. Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal.

Un mail ou message de confirmation sera envoyé à chaque participant pour valider sa participation.

• Résultats et remise des prix

Le jury est composé de Monsieur le Maire, président du jury, du comité consultatif de la culture, de la commission communication ainsi que du lauréat de 2022, Christophe Perrault. Le jury sera chargé de la présélection des photos.

Les photos présélectionnées seront exposées au Château de la Touche du 4 juillet au 22 août 2025, puis à l'Espace Jean de la Fontaine du 26 août au 20 septembre 2025. Elles seront soumises au vote du public (50 %) et du jury (50 %). Les participants seront évalués sur la qualité de leur photo (technique, cadrage, netteté), la composition et l'originalité de leur cliché.

Après la remise des prix, les œuvres resteront exposées dans ce même lieu jusqu'au 31 octobre.

Les participants seront invités à la cérémonie d'annonce des résultats et de remise des prix qui se tiendra le 26 septembre 2025. Les lots attribués sont les suivants :

- Lot 1 : Carte cadeau « J'achète Grand-Lieu » d'une valeur de 150 €
- Lot 2 : Carte cadeau « J'achète Grand-Lieu » d'une valeur de 100 €
- Lot 3 : Carte cadeau « J'achète Grand-Lieu » d'une valeur de 50 €
- Lot 4 : Carte cadeau « J'achète Grand-Lieu » d'une valeur de 20 €

L'organisateur ne pourra être tenu responsable si le lot n'a pas pu être récupéré par le gagnant pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur. Il restera définitivement la propriété de l'organisateur.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots.

• Calendrier

- Inscription et dépôt des photos du **14 avril au 15 juin 2025**
- Présélection du jury en fonction du nombre de photos reçues le **19 juin 2025**
- Les photos sélectionnées seront exposées au Château de la Touche du 4 juillet au 22 août 2025 et à l'Espace Jean de La Fontaine du 26 août au 20 septembre 2025 et soumise au vote du public du **4 juillet au 20 septembre 2025**.
- Annonce des résultats et remise des prix le **26 septembre 2025**

- **Utilisation des photos**

Les organisateurs souhaitent offrir une large visibilité aux photos sélectionnées. L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise les organisateurs à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de la promotion du concours et de son résultat.

Les photographies reçues, primées ou non, pourront être diffusées sur le page Facebook et le site internet de la mairie ainsi que dans les éditions papiers (bulletins municipaux, flash info, autres supports de communication...). La photographie sera toujours accompagnée du nom de l'auteur.

Aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et leurs représentants aux clauses de ce règlement. Les participants déclarent en avoir pris connaissance.